



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 novembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 26

OBJET :

**Demande de subvention
fonds de concours CCVE –
MAINTIEN OFFRE DE SOIN.**

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 à 18H00, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 13 novembre 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ariel SHEPS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Mme Camille CRONIER

Etaient Absents-excusés :

Mme Mariannick MORVAN donne pouvoir à Ariel SHEPS
M. Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à José AZEVEDO
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Stéphanie MARTINS-VIANA
Mme Christine DAVOINE donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. JULIEN CAYZAC donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Mme Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN
Mme Annick BAZIN donne pouvoir à Alain SOUEDET
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX
M. Rodolphe WELSCH donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « MAINTIEN
DE L'OFFRE DE SOIN » AUPRES DE LA CCVE.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux (ADAP),
VU l'avis de la Commission des finances en date 29 octobre 2020,

Monsieur Ariel SHEPS expose à l'assemblée sa volonté de solliciter une demande de subvention auprès de la CCVE pour le fonds de concours « maintien de l'offre de soins – 2020 », au profit du projet d'améliorations des conditions d'accueil des usagers et d'exercice des professionnels au sein de la Maison de santé située avenue du Général Leclerc. Les améliorations recherchées seront liées à la création d'accès PMR (intérieur et extérieur), au traitement de désordres constatés en terme d'humidité, et à des aménagements luttant contre la propagation du COVID-19 et visant à protéger les personnels de santé.

Il évoque la possible subvention globale de 50 000 €, dans la limite de 50% du reste à charge communal et plafonnée à 80 % de la dépense d'investissement, en précisant que ce projet s'établirait en 2 étapes.

L'étape 1 visant l'amélioration de l'accessibilité extérieur afin de créer un cheminement continue pour les PMR. Celle-ci se déroulerait d'ici la fin de l'année, pour un montant prévisionnel minimal de 30 000 € HT.

L'étape 2 visant à agrandir la surface offerte aux praticiens aux étages, avec des aménagements intérieurs et notamment la création d'un ascenseur pour les PMR. Celle-ci se déroulerait à compter de l'exercice 2022, pour un montant prévisionnel de 58 610 € HT.

Afin de diminuer au maximum le reste à charge de la Commune, il est donc nécessaire de solliciter auprès de la C.C.V.E. cette subvention nécessaire au financement des travaux de mises aux normes d'accessibilité PMR de la maison médicale et de son extension projetée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès de la C.C.V.E. un fond de concours « maintien de l'offre de soins ».

PRECISE que le montant prévisionnel des aménagements de la phase 1 et 2 a été estimé à 79 888 € HT.

DIT que le montant sollicité pour l'exercice 2020 est au maximum de 15 000 € (soit 50 % de 30 000 € HT prévisionnel).

PRECISE qu'une 2^{ème} demande de subvention sera sollicitée à la CCVE pour la phase 2.

DIT qu'en parallèle de la CCVE, d'autres sources de financement sont en cours d'étude pour la phase 2.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Demande de subvention fonds de concours CCVE - MAINTIEN OFFRE DE SOIN

.....
Date de décision: 13/11/2020

Date de réception de l'accusé 20/11/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11_94

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20201113-11_94-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DELIB DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE CONCOURS SANTE AUPRES DE LA CCVE.pdf (99_DE-091-219102324-20201113-11_94-DE-1-1_1.pdf)